

CODE DE DEONTOLOGIE **AU NOM DE LA TRANSPARENCE**

PREAMBULE

Ce présent code de déontologie a été approuvé par l'association ADCCR pour la défense du chat et du chien de race lors de son assemblée générale du 30 Mai 2009.

Ce présent document a été établi conformément aux statuts afin de faire respecter la législation en vigueur concernant la vente de chiot/chien/chat/chaton.

Ce code de déontologie encadre un certain nombre de règles garantissant le professionnalisme des éleveurs membres.

OBJET

Le présent code a pour objet de mettre en évidence les règles et dispositions qui incombent à la pratique de l'activité d'élevage. Il contribue à offrir des garanties d'intégrité vis-à-vis des clients, des institutions et des pouvoirs publics.

Ce dernier est destiné à servir de règle de conduite professionnelle à tous les éleveurs quels que soient leurs modes d'exercice et leur cadre professionnel.

Il a pour but de protéger le public contre les escroqueries et de protéger les droits des acheteurs.

Les membres signataires s'emploient à faire connaître et respecter le dit code de déontologie.

L'ADCCR s'engage à apporter soutien et assistance à ses membres.

FORMATION

Tous les membres professionnels s'engagent à communiquer leurs diplômes et autres formations auprès de l'ADCCR, dans un but de transparence à l'égard des autres membres et visiteurs du site de l'ADCCR. La liste n'étant pas exhaustive, il sera important de fournir les diplômes au fur et à mesure de leur obtention.

Tous les membres professionnels et particuliers producteurs s'engagent à indiquer lisiblement sur leur site internet les diplômes obtenus avec le numéro code de celui-ci de façon à ce qu'il n'y ait aucun doute sur leur sérieux et leur capacité.

DECLARATION PUBLIQUE

Tous membres s'engagent à ne pas faire de déclaration publique sans l'accord préalable du président de l'association sur le contenu et la forme des déclarations.

RELATIONS ENTRE MEMBRES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Ce présent code est basé sur la solidarité et l'engagement de chacun pour lutter pour les causes qui nous tiennent à cœur. Aussi ce combat doit se faire dans le respect de l'éthique et de chacun. Les points de vue de chacun seront respectés. Les éleveurs auront un rôle de soutien tant dans l'exercice de leur activité que dans son application mais aussi un rôle d'entraide avec les

particuliers membres. En cas de conflit, l'ADCCR proposera une médiation pour trouver une solution rapide au désaccord.

RESPECT DE LA DEONTOLOGIE

Chaque membre s'engage à respecter le code sous peine de sanction ou d'être exclu définitivement de l'association. Les sanctions ou exclusions seront décidées par le conseil d'administration de l'association et suite à une étude approfondie des litiges rencontrés. Chaque membre peut à tout moment être poursuivi en Justice en cas d'atteinte à la vie privée ou de violation du Code de la propriété Intellectuelle.

Le code de déontologie est consultable sur le site internet de l'association et peut subir des modifications après chaque réunion de l'Assemblée Générale.

Code réalisé par l'ADCCR.

*Association loi 1901, Association de Défense du Chien et du Chat de Race, ADCCR,
tous droits réservés, réalisation: Adeline ROHU.*